

Conditions générales de vente en ligne

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par la commune de Lacrouzette, il est impératif de lire et accepter les présentes conditions générales. Toute réservation de séjour au sein des chalets du site de Labessière propriétés de la commune de Lacrouzette implique l'acceptation sans réserve de ces conditions, au moment où la commande est passée.

1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des locations de chalets conclues entre la commune de Lacrouzette et les consommateurs ou non-professionnels (« Les Clients ou le Client »), désirant séjourner sur le site des chalets de La Bessière. Les réservations sont ouvertes pour les chalets de la Bessière sur le site internet : de la commune, de Tern Tourisme et de l'office de tourisme Sidobre Vals et Plateaux, ou par téléphone : 05 63 50 60 16.

Ces conditions générales précisent notamment les conditions de location, de passation de commande, de paiement, et de séjours commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des hébergements proposés à la location sont présentées sur les sites internet précités dont celui de la commune : http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html

Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de la commune de Lacrouzette. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque hébergement afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les offres de location s'entendent dans la limite des hébergements disponibles. Ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Elles sont accessibles à tout moment sur le site internet http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées lors de sa réservation. La validation de la réservation par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales. Il est précisé de convention expresse que le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation en application de l'article L. 222-10 du Code de la consommation.

2 – COMMANDES / RESERVATIONS

Sur internet, il appartient au Client de sélectionner l'hébergement qu'il désire, la période de location souhaitée ainsi que les conditions de la location.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande, son prix et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Toute commande passée sur un des sites internet précités constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre la commune de Lacrouzette et le Client.

La réservation d'un chalet n'est définitive qu'après :

- la réception du prix total, des deux chèques de caution : 1 d'un montant de 50 € (ménage) et 1 autre de 400 € (dégâts) ;
- la réception du contrat de réservation dûment complété et signé ;
- l'accord de la commune de Lacrouzette : à réception de votre réservation accompagnée du règlement, une confirmation de séjour sera envoyée par le service de réservation par courrier ou email. En cas de non-agrément, le montant versé sera retourné.

La réservation n'engage la commune de Lacrouzette que lorsqu'elle l'a acceptée, en fonction notamment de la disponibilité et plus généralement de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. La commune de Lacrouzette se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire au règlement intérieur des chalets ou qui chercherait à le détourner de sa vocation originelle.

La réservation acceptée par la commune de Lacrouzette est personnelle et ne peut être transmise à un tiers sans l'accord préalable de la commune de Lacrouzette.

En cas de non-retour du contrat de location signé accompagné du règlement et des cautions, la commune de Lacrouzette se réserve le droit d'annuler la réservation.

3 – TARIFS

Les Hébergements sont loués aux tarifs en vigueur, valables pour l'année en cours. Ils sont exprimés en euros, taxe de séjour incluse. La commune de Lacrouzette n'est pas assujettie à la TVA.

Location d'un hébergement : les hébergements locatifs sont équipés (conformément au descriptif de l'hébergement choisi) et la fourniture en électricité est comprise. La commune de Lacrouzette se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. L'installation de toiles de tente autour du chalet est formellement interdite. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises par le loueur.

4 – CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les règlements doivent s'effectuer à l'ordre du « TRESOR PUBLIC ». Le paiement en espèce n'est possible que pour les montants inférieurs à 300€. Pour tout paiement par chèque d'un montant supérieur à 1 500€, un chèque de banque sera exigé.

Les réservations effectuées au moins 30 jours avant le début du séjour doivent être accompagnées de la totalité du règlement pour être prises en compte.

Locations : le séjour est à régler par le Client avant la location et au plus tard le jour son arrivée en cas de location de dernière minute, en espèces, chèque, chèques vacances ANCV (en entier avec le talon du haut). Il doit être réglé sans rappel de notre part dès la réservation du contrat. Le règlement ne sera encaissé qu'à l'issue de la période de location.

En cas de location de dernière minute, le Client devra s'acquitter du montant de la location avant la prise de la location auprès du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture (lundi à vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

En cas de non-règlement du solde à la date convenue, la commune de Lacrouzette se réserve le droit d'annuler la réservation.

A l'expiration d'un délai de 8 jours suivant la demande de paiement du solde par la commune de Lacrouzette, la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte versé par le Client sera conservé par la commune de Lacrouzette à titre d'indemnité.

5 – TAXE DE SEJOUR

Cette taxe municipale est obligatoire et elle est perçue avec le solde du prix, au tarif en vigueur pendant la période de perception (cf grille tarifaire).

Les prix TTC proposés par la commune de Lacrouzette incluent la taxe de séjour dont le montant est délibéré par la collectivité territoriale compétente.

6 – CAUTION – ETAT DES LIEUX

Pour les locations de chalet, une caution de 400 € sera exigée à l'arrivée, ainsi qu'une caution pour le ménage de 50 €.

A l'arrivée, le personnel de la commune de Lacrouzette remet au Client une fiche d'inventaire à renseigner et à remettre à la réception pour les locations de chalets.

Au départ, après avoir vidé le locatif et effectué le ménage, un état des lieux de sortie sera réalisé avec le personnel de la commune de Lacrouzette. Les cautions seront détruites ou restituées au Client si aucune dégradation ou perte n'est survenue et si le chalet est restitué en parfait état de propreté.

7 – ARRIVEE / DEPART

7-1. Arrivée

Le jour de début du séjour, le chalet est disponible entre 15h et 18h. Le Client doit se présenter à l'accueil, où il lui sera remis les informations nécessaires pour prendre possession de la résidence. En cas d'absence de personnel sur le site, un code sera remis au Client pour qu'il puisse récupérer les clefs du chalet loué.

7-2. Départ

Le jour du départ indiqué au contrat, les lieux doivent être libérés avant 10h. Pour tout départ au-delà, une journée supplémentaire sera facturée au Client. Un état des lieux de sortie sera réalisé par le personnel de la commune de Lacrouzette. La caution sera détruite ou restituée au Client, déduction faite des indemnités éventuellement retenues sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés dans l'hébergement. Si le chalet n'a pas été nettoyé, la caution de ménage pourra être conservée par la commune de Lacrouzette.

8 – ANIMAUX

Les animaux (Chiens et chats) sont admis, uniquement un (1) par location, à condition : d'être tenu en laisse à l'intérieur du parc y compris sur l'emplacement du chalet, d'être promené à l'extérieur des chalets pour les besoins, que les déjections soient ramassées et que le comportement ne nuise pas à la tranquillité. Les animaux ne font l'objet d'un supplément.

ATTENTION : ne sont pas admis, les chiens de 1ère et 2nde catégories. Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse dans l'enceinte du site des chalets de Labessière et aux alentours. Leur certificat de vaccination doit être à jour, le vaccin antirabique est obligatoire et le carnet de vaccinations peut être demandé par le personnel ou les élus de la commune de Lacrouzette.

9 – ANNULATION / MODIFICATION DE LA RESERVATION

9-1. Modification de la réservation

Une réservation peut être modifiée par le Client, sous réserve de l'accord préalable de la commune de Lacrouzette et de la disponibilité de l'hébergement pour la période demandée.

9-2. Annulation du fait de la commune de Lacrouzette

Hors le cas de force majeure, l'annulation de la réservation par la commune de Lacrouzette donnera lieu au remboursement intégral du Client (location, et taxes de séjour).

9-3. Annulation – Retard – Interruption par le Client

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit avec accusé de réception à la commune de Lacrouzette. Le remboursement sera alors effectué auprès des Clients.

9-4. Arrivée retardée – Départ anticipé – Non présentation du client

En cas d'arrivée retardée, la réservation sera retenue pour une durée de 24 heures. Passé ce délai et en l'absence de courrier émanant du client, la réservation sera annulée. Aucun remboursement, ni aucune compensation ne seront accordés en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

10 – ASSURANCE

Les Clients bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont il aurait été reconnu responsable à leur égard. Cette responsabilité civile ne couvre pas les vols ou dégradations de leur matériel. À l'arrivée sur les chalets, il appartient aux Clients de présenter une assurance en cours de validité pour leur matériel, les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

Il est rappelé également, que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.

11 – RESPONSABILITE / GARANTIE

Les présentes conditions générales sont soumises aux articles 1709 et suivants du Code civil. En conséquence, la commune de Lacrouzette s'oblige à délivrer au Client l'hébergement loué aux conditions prévues au contrat. Il lui garantit une jouissance en bon père de famille de l'hébergement pendant la durée de la location.

12–AUTRES DOCUMENTS CONTRACTUELS

En confirmant sa réservation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location. Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage, pour lui et ses ayants droit, à en respecter les termes. En cas d'infraction grave ou répétée, la commune de Lacrouzette pourra résilier la location sans dédommagement. En cas d'infraction pénale, la commune de Lacrouzette pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du Client sans dédommagement.

Sont notamment concernées, les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit nocturne, la déclaration de fausse information lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du site des chalets de La Bessière.

La commune de Lacrouzette rappelle que les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent et déclinent toutes responsabilités en cas de vol.

13 – RESOLUTION DU CONTRAT

En cas non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations visées aux Présentes, la location pourra être résolue au gré de la partie lésée, à charge pour elle de rapporter la preuve du manquement.

14– INFORMATIQUES ET LIBERTES

La commune de Lacrouzette s'interdit de transmettre à un tiers les informations communiquées par le Client à l'occasion de sa commande. Elles sont confidentielles et seront utilisées par les seuls services internes de la commune de Lacrouzette aux fins de

traitement de la commande du Client et de personnalisation de la communication et de l'offre de services réservée aux clients du site des chalets de La Bessière. La commune de Lacrouzette porte une attention particulière au respect de la vie privée de ses Clients et de la confidentialité de leurs données personnelles.

La commune de Lacrouzette s'engage à traiter les données qu'elle collecte et traite, dans le respect des lois et réglementations applicables tels que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données : RGPD).

15- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet " http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html " est la propriété de la commune de Lacrouzette et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, la commune de Lacrouzette reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la commune de Lacrouzette qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

16- INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

En confirmant sa réservation, le Client reconnaît avoir reçu les informations nécessaires, conformément aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation, et renonce notamment à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la commune de Lacrouzette.

17 – LITIGES

Il est précisé que les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

En cas de difficulté survenant pour l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes conditions générales et de toute opération s'y rapportant, et seulement après avoir saisi le service client des chalets, le Client a la faculté de saisir un médiateur de la consommation et ce, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite que le Client aura adressée à la commune de Lacrouzette, par lettre recommandée avec avis de réception.